

COMMUNE DE SORIGNY

LE 2 DECEMBRE 2014

AMENAGEMENT DE LA RD 910

Un emprunt à court terme, d'un montant de 800 000 €, au taux de 1.38 % est contracté auprès de la Caisse d'Epargne, ce dans l'attente du versement des subventions et du fonds de compensation de la TVA. Le remboursement s'effectuera dans un délai maximum de 2 ans.

Un second emprunt, d'un montant de 1 000 000 €, est également contracté auprès de la Caisse d'Epargne. Il est constitué d'une phase de mobilisation allant jusqu'au 31 décembre 2015 (taux EURIBOR 1 mois +1.40 % avec une facturation mensuelle des intérêts) et d'une phase de consolidation à la carte (taux sur 24 ans : 2.58 %, remboursement annuel 56 148 €).

LIGNE GRANDE VITESSE SUD EUROPE ATLANTIQUE - TRAVAUX CONNEXES

1- CONVENTION DE FINANCEMENT PAR LA SOCIETE DRP COSEA

Dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier liée à la construction de la LGV SEA, la commission intercommunale d'aménagement foncier de Villeperdue et Sorigny a défini un programme de travaux connexes à l'aménagement foncier mis en œuvre sous la maîtrise d'ouvrage des communes concernées.

Le maître d'ouvrage de la LGV SEA, la société DPR COSEA, participe financièrement à l'exécution de ces travaux. La convention permettant d'établir les modalités de participation financière de DPR COSEA est approuvée.

2 - GROUPEMENT DE COMMANDES

Par ailleurs, un groupement de commandes est constitué avec les deux autres communes assurant la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes : VILLEPERDUE et SAINT-EPAIN.

Au regard du volume (quantitatif et financier) que représente la part de la commune de SORIGNY dans l'ensemble du programme, cette dernière assura le rôle de coordonnateur.

COMMISSIONS COMMUNALES

- Infrastructures, urbanisme, gestion du patrimoine, cimetière, énergie : Mme Isabelle do ALTO vient s'ajouter aux membres en place
- Union commerciale, délégués communaux : Frédéric BOIS, Delphine SOPHIE

AERODROME – ALIENATIONS FONCIERES

La construction de deux hangars permettant une activité de stockage d'avions est projetée sur l'emprise de l'aérodrome.

Un avis favorable est émis pour aliéner deux lots, respectivement de 1 614 m² et de 871 m² au prix de 25 € le m².

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE-ET-LOIRE - MODIFICATIONS DES STATUTS

Le SIEIL a approuvé la modification de ses statuts qui portent notamment sur l'ouverture à l'adhésion des communautés de communes aux compétences à la carte du SIEIL, la mise à jour juridique nécessaire de ces statuts, la validation d'une compétence « bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides » et la compétence « communications électroniques » complétée afin d'accompagner les communes dans les projets de déploiement proposés par le syndicat mixte ouvert créé par le Conseil général d'Indre-et-Loire, en coordination de travaux.

Un avis favorable est donné.
